

succession remise en question

Par **horus**, le **21/10/2007** à **11:38**

Ma grand mere est décédée il y a maintenant 25 ans et ma mere etant son seul enfant a hérité a l'époque de la totalité des biens.

Hier , notre notaire nous transmet une lettre d'une femme se présentant comme etant la fille du fils de ma grand mere , celui ci est décédé dernièrement et aurait été abandonné par ma grand mere a sa naissance il y a maintenant 80 ans .

La lettre de la dame en question est sans eqivoque , c'est l'aspect pécunier qui l'interesse .

Bien entendu , tout cela va etre verifié (dans la mesure du possible) mais un certain nombre de questions se posent :

Cette succession qui date de 25 ans peut elle etre remise en question ?

Si oui , doit 'on rembourser cette personne sur la base de la valeur a l'epoque , réindexée ou réestimée ?

Peux t'on contester ?

Merci pour votre aide !

Par **Olivier**, le **21/10/2007** à **13:06**

attendons les vérifications... Sinon ça va nous faire comme l'affaire Yves Montand...

Sinon bien sûr il faudra établir un nouveau calcul des droits de chacun au jour du décès puis si les parties le désirent partager les biens en fonction de leur valeur actuelle.

Par **Camille**, le **22/10/2007** à **11:56**

Bonjour,

[quote="Olivier":1txg8t28]attendons les vérifications... Sinon ça va nous faire comme l'affaire Yves Montand...

[/quote:1txg8t28]

Oui, parce qu'il ne suffit pas de le prétendre...